

Prise de position :

L'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants non communautaires : une décision contraire à l'histoire de l'université

Samuel Mayol

Depuis le 12^{ème} siècle, l'université française s'est forgée progressivement une tradition d'universalisme.

Au titre de cet universalisme, notre université a toujours œuvré pour que l'esprit des lumières, bien avant qu'il n'existe officiellement d'ailleurs, soit le fondement de tous ses enseignements.

Depuis la Révolution française, notre université œuvre pour que l'universalisme républicain, doctrine d'origine française portée par des universitaires célèbres soit considéré comme un modèle idéal universel.

Cet idéal décrit la République comme une et indivisible et au sein de laquelle tous les citoyens sont égaux en droits.

L'université française est donc synonyme d'universalisme et doit donc poursuivre dans l'esprit qui a toujours été le sien, celui de l'accueil des étudiants étrangers.

L'annonce de l'augmentation des coûts de scolarité pour les étudiants étrangers introduit un précédent que pour ma part je regrette car il agit précisément contre le rôle universaliste de notre université.

Introduire un coût discriminatoire, c'est introduire de la discrimination entre étudiants présents dans l'amphi mais aussi entre étudiants étrangers et c'est considérer que l'université devient un secteur marchand.

Avec une telle décision, des étudiants venant de certains pays seront de facto exclus des universités françaises.

Nous devons, encore plus en ces temps, œuvrer pour que les valeurs de la France et des lumières se répandent dans le monde entier.

Les étudiants étrangers qui ont étudié en France sont réputés francophiles « à vie ». Ils participeront par la suite à l'essor de la francophonie et répandront l'esprit des lumières.

Je m'oppose donc formellement à cette mesure discriminatoire qui est contraire à une valeur fondamentale du triptyque républicain qu'est l'égalité.